



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU SIRS DU 15 JUIN 2022

Présents : Mme Christelle JADIN, Mr Frédéric BLANCHOT, Mr Bertrand CANDELOT, Mr Hubert DOISY, Mme Martine DUBOIS, Mme Véronique FAUTREL, Mme Valérie GUÉANT, Mme Sarah VAN DE WIELE.

Mme Anne-Marie NGHIEM, secrétaire du SIRS, Mme Sandra Le Breton, Responsable Léo Lagrange Nord Ile de France, Mme Amélie HURTREL, directrice Léo Lagrange

Excusés : Mme Élise ALEXANDRE, Mme Sandrine GRUAIST, Mme Delphine LECOINTE, Mme Patricia LEFEBVRE, Mr Franco PETRACCIA, Mme Noémie VEKEMAN.

Mr Nicolas SAINTE BEUVE a donné procuration à Mme Véronique FAUTREL ,

Mr Wilfrid BLOIS a donné procuration à Mme Valérie GUÉANT.

Secrétaire de séance : Mme Sarah VAN DE WIELE.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 12 avril 2022
2. Point Léo Lagrange de avril à juin
3. cantine - périscolaire : Fixation des tarifs et barème CAF pour l'année 2022-2023
4. Interventions EPS et musique
5. Informations et questions diverses

1. Approbation du compte rendu du 12 avril 2022

Le compte rendu de la précédente réunion est voté et adopté à l'unanimité.

2. Point Léo Lagrange de avril à juin

Les effectifs sont stables, une vingtaine d'enfants le matin et très peu le vendredi soir. Pour tout changement, les parents doivent penser à bien prévenir cantine et école.

Un résumé est joint à ce compte rendu.

3. Cantine - périscolaire : Fixation des tarifs et barème CAF pour l'année 2022-2023

Madame la Présidente passe la parole à Mme Le Breton qui va nous présenter le compte de résultat pour l'année 2021.

Voir compte de résultat ci-joint.

Le compte de résultat présente un excédent de 11637,90€, nous n'avons pas de clause de versement de cet excédent mais la politique de l'association Léo Lagrange est de reverser la moitié de cet excédent au SIRS soit un montant d'environ 5800€.

Le conseil, à l'unanimité, accepte ce versement.

Suite à la crise, le prestataire de service a augmenté ses tarifs de plus de 6,5 % sur les denrées alimentaires ce qui entraîne une augmentation du coût des repas(+0,16c) et des goûters(+0,02c).

L'association Léo Lagrange a pour le moment absorbé cette augmentation de coût mais ne pourra plus le supporter donc il va falloir déterminer à qui incombe ce surcoût, il y a 3 possibilités :

- coût supporté par le SIRS
- coût supporté moitié SIRS/moitié famille
- coût supporté entièrement par la famille

L'association Léo Lagrange continuera de supporter l'augmentation de coût pour les goûters.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de laisser ce surcoût aux familles car le conseil pense que l'évolution des tarifs peut encore augmenter et dans ce cas le SIRS pour éviter des difficultés aux familles pourra prendre en charge ce surcoût, le tarif du repas pour les parents est actuellement à 4,40€.

Le conseil syndical vote à l'unanimité de passer le prix du repas du midi à 4,60€ + le temps de garde à compter du 1 septembre 2022.

Le barème CAF est actuellement au barème 1 et le conseil syndical maintient ce barème.

4. Interventions EPS et musique

Pour la musique, une demande a été faite auprès de l'atelier musical de Choisy au Bac mais pour le moment, il n'y a pas eu de retour.

Pour l'EPS, les enseignants de Bailleul et Rouvillers nous ont sollicité lors du conseil d'école du mardi 14 juin pour savoir si le SIRS signerait de nouveau avec Mr Desmarest Grégory.

N'ayant pas de devis et afin que l'intervenant puisse gérer son planning, une demande de devis va être faite et la présidente enverra un mail pour savoir si les élus valident ou non cette intervention.

5. Informations et questions diverses

- la signature de l'acte des échanges de parcelle a eu lieu le 2 juin chez le notaire.
- appel de l'architecte pour les plinthes qui sont défectueuses : toujours en attente du retour des Isociétés
- pour les transports exercice de sécurité, contacter l' Association ANATEP en attente de retour
- la commission de sécurité GRANDVILLERS AUX BOIS : avis favorable
- la commission de sécurité CRESSONSACQ : avis défavorable pour l'étage(bureau de contrôle à contacter pour vérification des travaux effectués), retour attendu par le pompier et la préfecture avant décembre 2022
- l'entretien de l'adoucisseur par la société Avipur a été fait
- le remplacement de la secrétaire SIRS est à prévoir car elle part en retraite le 1 avril 2023 et vu la pénurie des secrétaires c'est à envisager dès septembre pour déterminer si on mutualise la secrétaire avec la mairie de Grandvillers aux bois et il faudra revoir le temps de travail car actuellement à 37h00 (SIRS+Mairie) donc prendre un agent administratif sur une base de 35 h(SIRS+Mairie)
- l'alarme incendie et le bloc de secours dans la classe de Mme Fauquet ainsi que le plan d'évacuation ont été fait.

Rappel :- travaux 2022 :

- peinture école de Cressonsacq rdc
- abri de jardin pour école de Bailleul et pose de patères après installation de l'abri de jardin
- salle de motricité à école de GRANDVILLERS AUX BOIS et store à changer ainsi que le toilette de l'étage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.



La présidente
Christelle JADIN